

Vu la circulaire INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 18 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des Sénateurs de la Charente-Maritime,

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM./Mmes Maurice GARDIEN, Françoise GROUSSARD, Sandrine GUIGNARD et Emmanuelle GRASSI.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Mode de scrutin

Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres du Conseil Municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

Il précise également que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane, conseillers de la collectivité européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants. Mme Marie-Karine DUCROCQ, conseillère départementale, peut donc voter mais ne peut pas être élue.

De même, les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Il rappelle que les délégués et les suppléants sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire **5 délégués et 3 suppléants**. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Élection des délégués

Une seule liste a été déposée et enregistrée, en concertation entre les 2 listes de Saint-Rogatien, comportant 4 délégués titulaires issus de la liste majoritaire et 1 délégué titulaire de la liste non majoritaire, ainsi que 2 suppléants issus de la liste majoritaire et 1 suppléante de la liste non majoritaire.

La liste est composée par Monsieur Didier LARELLE, Maire. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote, à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	19
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	19
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	15

NOM DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
LARELLE Didier	15	5	3

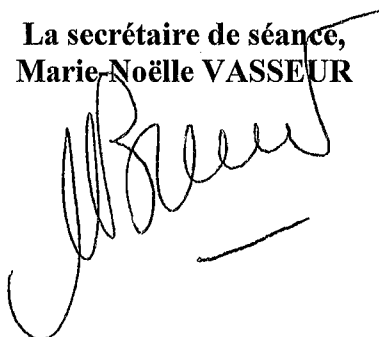
Monsieur le Maire a donc proclamé élus délégués et suppléants les candidats de la liste unique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrage exprimés :

- **ELIT** la liste des délégués et des suppléants suivants du Conseil Municipal de Saint-Rogatien en vue de l'élection des sénateurs :
 - o M. Didier LARELLE - Délégué – Né le 21/01/1955 à LA ROCHELLE (17)
 - o Mme Sandrine GUIGNARD - Déléguée – Née le 17/12/1971 à DRANCY (93)
 - o M. Maurice GARDIEN – Délégué – Né le 14/12/1950 à CARRIERES-SOUS-POISSY (78)
 - o Mme Emmanuelle GRASSI – Déléguée – Née le 08/12/1971 à ASNIERES-SUR-SEINE (92)
 - o M. Emmanuel BATARD – Délégué – Né le 28/06/1966 à MACHECOUL (44)
 - o Mme Micheline DUFAU – Suppléante – Née le 24/09/1952 à ORLEANS (45)
 - o M. Bruno PRIGENT – Suppléant – Né le 22/12/1961 à BREST (29)
 - o Mme Françoise GROUSSARD – Suppléante – Née le 05/08/1952 à BRESSUIRE (79)
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de Charente-Maritime.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Rogatien,

La secrétaire de séance,
 Marie-Noëlle VASSEUR



Le Maire,
 Didier LARELLE

